

# BTSA spécialité Aménagements Paysagers



FORMATION PAR ALTERNANCE

Formation diplômante de niveau V

Code RNCP38349

Enregistrement : 19/02/2023

Délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Autre voie d'accès à la certification : Contrat de professionnalisation, Validation d'Acquis d'Expérience



**Modalités d'entrée en formation** (sous réserve de places disponibles)

1. Admission Parcoursup (-de 30 ans) ou dossier d'inscription en ligne :

➔ [campus-bougainville.fr](http://campus-bougainville.fr)

2. Envoyer le dossier par mail à

[cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr](mailto:cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr)

3. Réunion d'information collective

4. Entretien de motivation

5. Signer un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation correspondant à la durée de la formation

## Les financements

La formation est prise en charge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et financée par les OPCO. Votre rémunération mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

## Prérequis

- ✓ Formation accessible à tout titulaire d'un baccalauréat
- ✓ Etre signataire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

## Public ciblé

- ✓ De 16 à 29 ans non révolus/pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez contacter :



M. Renaud BRUNEL  
Responsable formations  
[cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr](mailto:cfppa.brie-comte-robert@educagri.fr)

## Quelques chiffres (année 2023)

Taux de réussite : 50%  
Taux de satisfaction : 66%  
Taux d'insertion : 100%  
Taux de poursuite d'études : 16%  
Taux d'interruption en cours de formation : 21%  
Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 22%

Mise à jour le: 12/06/2024

## Objectifs de la formation

- Apprendre à concevoir des projets d'aménagement paysager, en utilisant des logiciels de dessin assisté par ordinateur (DAO) et de modélisation (CAO)
- Savoir planifier les étapes d'un projet, organiser les ressources humaines et matérielles, et gérer les délais.
- Suivre l'avancement des travaux, contrôler leur qualité, et s'assurer du respect des normes et des règlements en vigueur
- Apprendre à établir des devis, des budgets, et à gérer les aspects administratifs
- Développer des compétences en communication pour interagir efficacement avec les clients, les fournisseurs, et les équipes de travail
- Connaître les règles et les normes en matière d'urbanisme, de construction, et de protection de l'environnement qui encadrent les aménagements paysagers.

## Débouchés & poursuites d'études

Le bénéficiaire de la formation BTSA Aménagements paysagers peut accéder à des postes variés tels que chef de chantier paysagiste, conducteur de travaux paysagers, technicien supérieur en bureau d'études, technicien en collectivités territoriales mais également entrepreneur paysagiste. Il est également possible de poursuivre cette formation par un certificat de spécialisation (C.S) Arboriste élagueur ou une licence professionnelle aménagements paysagers ou en école d'ingénieur spécialisé.

## Contenus de la formation (référentiel accessible sur chlorofil.fr)

Capacités générales	Capacités professionnelles
C 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	C 4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
C 2 : Construire son projet personnel et professionnel	C 5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
C 3 : Communiquer dans des situations et contextes variés	C 6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
	C 7 : Assurer la gestion technico-économique de chantiers
	C 8 : Elaborer un projet d'aménagement paysager

## Modalités pédagogiques

Cours théoriques en présentiel. Visites pédagogiques et périodes en entreprise (alternance). Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement peuvent être sollicités pour les personnes en situation de handicap (prendre contact avec la référente handicap soit [sylviane.licyr@educagri.fr](mailto:sylviane.licyr@educagri.fr)).

## Modalités d'évaluation

8 blocs de compétences évalués.  
Les évaluations se réalisent en cours de formation en semestrialisation. Epreuves orales et/ou écrites.  
Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

## Frais de gestion administrative

100€ de frais de gestion hors apprentissage

## Restauration & hébergement possibles sur place



## DURÉE DE FORMATION (heures prévisionnelles)

- ➔ 714 heures de formation en centre de formation et 966 heures (1ère année)
- ➔ 700 heures en centre de formation et 1064 heures (2ème année)

Période : 02 septembre 2024 au 31 août 2026 (1 session/an)

Délai moyen d'accès à la formation : entretien dans les 30 jours qui suivent le 1er contact